

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert les lundis, mardis et vendredis
de 16h00 à 18h30

FLASH n° 31

16 janvier 2018



www.la-falaise.fr



Chères Falaisiennes, Chers Falaisiens,

Depuis l'installation de cette antenne le 6 mai 2017, je n'ai eu de cesse d'intervenir auprès de Free, de la mairie d'Aulnay-sur-Mauldre, commune sur laquelle est implantée cette antenne, ainsi que des services de l'État.

L'implantation d'antennes téléphoniques nécessaires à la couverture nationale par le réseau de téléphonie mobile relève de l'intérêt public, par conséquent, elle s'impose aux collectivités.

C'est pourquoi, je m'efforce, avec l'appui du Conseil municipal, de faire procéder à un camouflage de cette antenne, pour lequel j'ai sollicité le soutien de Monsieur le Maire d'Aulnay-sur-Mauldre, soutien obtenu récemment.

Cordialement,

Votre maire

Maryse Di Bernardo

Recensement de la population 2018 (2)

**L'INSEE organise le recensement de notre population
du 18 janvier au 17 février 2018.**

Vous recevrez la visite de notre agent recenseur, Madame Solène DALENCOURT, agent d'accueil à la mairie, qui sera munie d'une carte officielle.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Cette année, la réponse par internet vous est proposée, présentant de nombreux avantages :

- ▶ plus rapide : pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents)
- ▶ plus simple : réponse guidée tout au long du remplissage et questionnaire qui s'adapte aux réponses données)
- ▶ plus écologique : 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de 35 tonnes de papier
- ▶ encore plus confidentielle : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee).



Attention :

Les horaires d'ouverture de la mairie pourront être ponctuellement modifiés durant cette période.

Pour nous contacter : 01 30 95 64 45 – mairie.lafalaise@wanadoo.fr

Accueil extra-scolaire 2017/2018 (2)



L'accueil de loisirs d'Aulnay-sur-Mauldre ouvrira ses portes pour les vacances de février 2018.

Retrouvez ci-dessous l'information diffusée par le service Enfance d'Aulnay :

OUVERTURE ACCUEIL DE LOISIRS DE FEVRIER 2018



Chers Parents,

Les inscriptions à l'accueil de loisirs pour les vacances de février 2018 seront possibles via votre portail famille **du 8 au 26 janvier 2018**. Les inscriptions seront modifiables dans ce même délai.

Passée cette date, merci de vous rapprocher du service enfance pour toute demande de modification, d'inscription ou d'annulation. Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

L'accueil se fera uniquement à la journée (déjeuner et goûter inclus) au tarif unique de 14€/jour.

Les horaires durant les vacances sont modifiés comme suit :

- Garderie du matin : 07h00 à 8h30
- Accueil de loisirs : 8h30 à 17h00 (possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h)
- Garderie du soir : 17h00 à 19h00

Note La Falaise :
Les garderies matin et soir sont facturées en supplément.

Les places sont limitées par tranches d'âge (-6ans/+6ans). Un nombre de places limité est réservé aux familles falaisiennes.

Pour les parents n'ayant pas de portail famille, merci de télécharger sur le site de la commune un formulaire et/ou venir le chercher en mairie (Aulnay ou La Falaise) afin que nous puissions vous enregistrer et communiquer vos identifiants.

Note La Falaise :
Les 2 formulaires sont téléchargeables sur notre site internet : www.la-falaise.fr

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter Soraya : enfance@aulnay-sur-mauldre.fr ou 06.83.56.01.87

Bien cordialement,
Service Enfance

Cartes Nationales d'Identité - Passeports



Congés d'été, préparation des examens, inscriptions de rentrée...
N'attendez pas l'été, renouvelez dès maintenant vos titres d'identité, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention !

Nous vous rappelons que la mairie La Falaise n'est plus en mesure de délivrer les titres d'identité. Ainsi, les demandes sont dorénavant reçues, quel que soit le domicile du demandeur, dans les communes dotées de station biométrique.

Retrouvez la liste de ces communes sur notre site internet : www.la-falaise.fr